



Réunion du 1^{er} Juillet 2019

Président : M. Pascal REBAUD 06 14 68 55 67
Vice-président : M. Joël SIMON 06 63 69 23 83
Désignations seniors : M. Mustapha BENMESSAOUD 06 12 56 53 43
Désignations assistants Ligue : M. Franck ANGUAL 06 64 51 21 67
Désignations Loisirs : M. Raphaël LEBLANC 06 88 86 94 27
Responsable observations : M. Jean-Pierre BERNE 06 20 18 00 26
Responsable administratif / secrétaire : Mme. Denise AZNAR 06 82 48 06 96
Contrôle administratif seniors (impayés) : M. Franck ANGUAL 06 64 51 21 67
Intendant CDA : M. Daniel DOSNON 06 79 63 85 28
Trésorier : M. Raphaël LEBLANC 06 88 86 94 27
Représentant des arbitres à la Commission de Discipline : M. Christian AURAND 06 98 40 81 79

Nous vous demandons d'avoir le contact direct avec votre interlocuteur : les messages sur répondeur ne seront pas pris en considération.

RAPPEL DOSSIER ADMINISTRATIF

Nous vous rappelons la date impérative du **15 JUILLET dernier délai** pour le renouvellement du dossier administratif Cachet de la poste faisant foi.

Les arbitres qui ont pris une année sabbatique ou qui sont en indisponibilité longue durée. Veuillez remplir le dossier arbitre et faire le questionnaire en ligne. Il faut établir seulement un chèque de 8 € à l'ordre d'arbitre solidarité.

QUESTIONNAIRE ANNUEL ARBITRES ET JUGES-ARBITRES LIGERIENS SAISON 2019-2020

La Commission Départementale d'Arbitrage vous informe que le questionnaire annuel OBLIGATOIRE est désormais disponible sous le lien suivant:

<https://forms.gle/ge79qiG85thR1jHw7>

A la fin du questionnaire, après votre envoi, un mail vous sera envoyé automatiquement sur l'adresse électronique que vous aurez saisie en début, ainsi que l'ensemble de vos réponses.

Prière de sauvegarder soigneusement celui-ci, car il sera la seule preuve valable du bon envoi de votre questionnaire, avec la date associée.

Le questionnaire est obligatoire pour les juges-arbitres également.

Rappel du règlement intérieur lié au questionnaire:

- le questionnaire est obligatoire pour tous les arbitres (jeunes et seniors).
- la date limite de renvoi est le **lundi 15 juillet au plus tard**. Cette date passée, le lien ne fonctionnera plus.
- vous devez envoyer le questionnaire, une seule fois. En cas d'envois multiples, seul le premier envoi sera pris en compte (dateur du formulaire faisant foi).
- l'absence de retour du questionnaire ou rendu hors délai équivaut à 0(zéro)/20, associé au malus adéquat de - 8 points.
- pour une note supérieure ou égale à 12/20 : PAS DE MALUS.
- pour une note < à 12/20 : MALUS de - 4 points.
- pour une note < à 10/20 : MALUS de - 8 points.

IMPORTANT : RENOUELEMENT LICENCE ARBITRE SAISON 2019 – 2020

Pour la saison 2019/2020, les arbitres doivent se rapprocher de leur club d'appartenance, pour le renouvellement de leur licence « ARBITRE » (plus d'envoi de demande de renouvellement pré-remplie aux clubs, ceux-ci ont été informés par mail).

La fiche pré-remplie est tout de même disponible sur « FOOTCLUBS » (seul le club de l'arbitre peut le télécharger).

Le formulaire de licence vierge est disponible sur le site de la LAuRAFoot.



Concernant les arbitres indépendants (formulaire vierge à télécharger), le bordereau est à renvoyer dûment complété, avec un règlement de 20,50 €, à la LAuRAFoot (service compétitions), 350 B Avenue Jean-Jaurès, 69007 LYON.

RENOUVELLEMENT DOSSIER ARBITRE SAISON 2019 – 2020

Les arbitres qui ont pris une année sabbatique ou qui sont en indisponibilité longue durée. Veuillez remplir le dossier arbitre et faire le questionnaire en ligne. Il faut établir seulement un chèque de 8 € à l'ordre d'arbitre solidarité.

Les documents relatifs au renouvellement du dossier "arbitre", saison 2019/2020, sont disponibles sur le site du District.

Les arbitres sont priés de renvoyer le dossier à leur CDA de gestion (secteur Nord ou secteur Sud), **avant le LUNDI 15 JUILLET, le cachet de la poste faisant foi.**

RENOUVELLEMENT FICHE JUGE ARBITRE SAISON 2019 – 2020

Les documents relatifs au renouvellement du dossier "arbitre", saison 2019/2020, sont disponibles sur le site du District.

Les arbitres sont priés de renvoyer le dossier à leur CDA de gestion (secteur Nord ou secteur Sud), **avant le LUNDI 15 JUILLET, le cachet de la poste faisant foi.**

ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale 2019 se tiendra le samedi 14 septembre à Andrézieux : merci de prendre, dès à présent, vos dispositions, votre présence étant « obligatoire ».

COURRIERS

Boen Trelins : pour la demande de licence arbitre, il faut aller sur le site de la Ligue. Cliquer ensuite dans la rubrique « Documents », puis « licence ».

M. SIMONNET Christophe : lu, noté.

M. CHOUCOU Chouahib : lu, noté.

IMPAYES

Pour tous les dossiers d'impayés il faut obligatoirement la feuille de frais, la feuille d'impayé et un RIB.